

Comité français pour l'Erection d'un Monument à la Mémoire du Président Roosevelt.

Bibliothèque Centrale de Paris de Seine et Oise, qui doit recevoir une subvention sur le budget de l'Education Nationale.

Association départementale des fils des Nés de Seine et Oise.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Palaiseau demandant aux Communes voisines de prendre l'engagement de pourvoir elles-mêmes le recouvrement des fournitures scolaires des enfants fréquentant les Ecoles de Palaiseau.

Le Conseil rejette cette demande, la procédure étant irrégulière, la commune d'Orsay ne pouvant se substituer pour le recouvrement des créances dues à la commune de Palaiseau.

Fournitures scolaires

Envoyé le 26 Juin 1948
Reçu le 19

Enlèvement des ordures

M. le Maire rend compte que le camion acquis par la commune pourra commencer l'enlèvement des ordures ménagères samedi prochain. Il a l'intention de surveiller lui-même ce travail pour déterminer exactement l'itinéraire, le kilométrage et la dépense de carburant.

Le conseil décide la création d'un emploi de chauffeur pour lequel un crédit est prévu au budget primitif de 1948, suivant l'échelle des traitements du personnel communal.

7 ^e Classe = 39.000	3 ^e Classe = 51.000
6 ^e Classe = 42.000	2 ^e Classe = 55.500
5 ^e Classe = 45.000	1 ^e Classe = 60.000
4 ^e Classe = 48.000	

plus le complément provisoire de traitement - l'indemnité de résidence - le supplément familial de traitement et les allocations familiales.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Dubois, garagiste à Orsay pour l'équipement de la benne basculante A.R. sur camion Citroën type 23 pour le prix de 157.850 frs - les crédits nécessaires étant prévus au budget de 1948.

Transformation du Camion

Envoyé le 19
Reçu le 19

Assurance du Camion

Il est donné connaissance des offres des assureurs de la commune pour l'assurance du camion, soit M. Lefort, assurance La Participation	23.294
M. Marnat, sans indication de compagnie	22.267
M. Galland, l'urbaine et la Seine	25.700

Le conseil charge M. le Maire de demander à M. Marnat le nom de la Cie d'assurances et lui fait confiance pour régler cette question au mieux des intérêts de la commune.

Vacations du Commissaire

Envoyé le 26 Juin 1948
Reçu le 30 Juin 1948

M. le Maire donne lecture d'une lettre du commissaire de Police de Palaiseau indiquant que le taux minimum des vacations funéraires a été fixé à 48 frs par arrêté du 24 Mars 1948, mais demandant de faire renverser la décision prise par le Conseil Municipal.

M. Lambertie propose le taux de 50 frs et M. le Maire celui de 150 frs. Il est procédé au vote et la majorité des membres du Conseil est favorable au

Séance du 24 Juin 1948

taux de 150 frs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté du plan cadran proposant une redevance de 500 à 1.000 frs pour l'installation d'appareils fu blutaires. Le Conseil décide de demander une redevance de 1.000 frs par appareil et par an et autorise M. le Maire à signer une convention avec la Société.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la police contractée à la Mutuelle Générale Française accidents, pour la garantie des indemnités journalières des sapeurs pompiers non professionnels victimes d'accidents en service commandé soit en 1^{re} zone :
Officiers : 6 fb. -
Sous-officiers mécaniciens : 590. --
Caporaux et sapeurs : 506. 40

M. Lambertie donne lecture du mémoire présenté par la commune, en réponse aux conclusions de l'expert, qui sont favorables à la thèse de la Sté Siformaise. La commune estime que le défaut constaté par l'expert, n'est qu'apparent et que le contrat intervenu en 1931 doit être respecté dans son intégralité.

Le Conseil décide d'allouer à M. Lufuac, avocat, le complément d'honoraires de 13.000 frs qu'il demande.

M. Lambertie donne lecture d'une lettre de la Sté Siformaise des Eaux en date du 4 Mai 1948, informant qu'à la demande du Commissariat à l'Énergie Atomique, elle va prater une canalisation d'eau potable et édifier une usine relais pour amener depuis son usine de Virey-Chatillon, jusque sur le plateau de Laclay la quantité d'eau dont le Commissariat a besoin pour le fonctionnement de son laboratoire.

L'Usine relais serait construite sur la commune d'Orsay et la Canalisation traverserait la commune en empruntant l'avenue Saint Laurent, l'avenue des Lacs, le boulevard de la Terrasse, la Prairie des Fleurs, l'avenue des Bois, la rue du Bois des Rames et diverses propriétés privées.

M. Lambertie estime que si le Maire est compétent pour donner l'autorisation sur les voies publiques, suivant l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, c'est, d'après l'article 61, le Conseil municipal qui règle les affaires de la commune, or la Prairie des Fleurs fait partie du domaine privé de la commune et le Conseil doit délibérer sur son utilisation. Le projet tel qu'il est présenté n'a aucun intérêt communal et d'autre part, l'installation d'une usine relais serait susceptible de nuire ou de troubler le repos des habitants car il est question de l'installer au dessus de la rue de Chevreuse, c'est à dire dans un endroit habité. Pour ces motifs, M. Lambertie propose de rejeter le projet présenté par la Sté Siformaise des Eaux.

M. le V. Saurat fait remarquer que puisque des personnalités éminentes

Publicité Plan Cadran

Envoyé le 19

Reçu le 19

Assurance Mutuelle des
Pompiers

Envoyé le 19

Reçu le 19

Affaire Sté Siformaise des
Eaux

Envoyé le 24 Juin 1948 H
Reçu le 13 Juillet 1948

Canalisations Centre
Atomique

Envoyé le 19
Reçu le 19

ont considéré que l'installation des laboratoires atomiques ne présentait aucun inconvénient pour la population, il convenait peut-être de placer la question sur le plan National et non sur le plan communal.

Après en avoir délibéré, la majorité se prononce pour le rejet de la demande de la Sté Lyonnaise.

Le conseil accepte le tarif des vacations horaires des sapeurs pompiers d'après la circulaire préfectorale du 18 Juin 1948, en première zone :

	du 1-1 au 7-4/48	à partir du 8/4/48
Officiers	84.60	84.60
Sous-officiers et mécaniciens	73.75	80.20
Caporaux et sapeurs	63.60	73.75

Le Conseil vote à l'unanimité l'affiliation des agents communaux titulaires à la Caisse Nationale des retraites des agents des collectivités locales, suivant décision du Conseil d'Administration de cette Caisse en date du 14 Mai 1948.

Le conseil d'après la circulaire du 8 Mars 1948, décide d'étendre les dispositions de la loi du 19 Octobre 1946, c'est à dire le bénéfice des congés de longue durée aux agents communaux atteints de maladie mentale ou d'affection cancéreuse et la mise en disponibilité pendant un an, avec demi-salaire pour les six premiers mois des agents ayant obtenu pendant une période de 12 mois consécutifs, des congés de maladie d'une durée totale de six mois et ne pouvant à l'expiration de leur dernier congé, reprendre leur service.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 9 Juin pour la création de cours d'adultes et faisant connaître qu'il appartient au conseil municipal de décider cette création et de voter les crédits nécessaires pour en assurer le fonctionnement.

Le conseil, suivant l'avis du docteur Lauriat, charge M. le Maire de présenter les Maires des communes voisines pour connaître si des enfants fréquenteraient ces cours à Orsay.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec les fournisseurs faisant les meilleures conditions pour les fournitures scolaires, et avec M. Bicaudac pour la fourniture de charbon de la saison 1948-49 et demande à M. le Maire de bien vouloir approuver les mémoires pour valeur marché.

Le conseil décide de porter de 15 à 40 frs le prix de journée de garde des enfants à la crèche, le prix de venant étant de 75 frs.

Le conseil décide de porter de 20 à 30 frs, l'indemnité pour utilisation de la petite salle de la Mairie ou soue, et de 50 à 75 frs pour la grande salle.

Le conseil est d'accord pour verser à l'Electricité de France, la somme de 19.575 frs, représentant 50% du montant de la participation communale aux frais d'électrification du Marché.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la La Participation, demandant de porter de 1.866 frs à 3.040 frs par an, la prime d'assurances accidents

Vacations Horaires des sapeurs pompiers

Retraites du personnel communal

Congés de longue maladie

Cours d'adultes

Subvention de charbon

Tarif de la crèche

Utilisation de la salle de la Mairie

Branchement électrique du Marché

Assurance Motocyclette

Envoyé le 25 Juin 1948
Reçu le 29 Juin 1948

Envoyé le 25 Juin 1948
Reçu le 29 Juin 1948

Envoyé le 26 Juin 1948
Reçu le 29 Juin 1948

Envoyé le 24 Juin 1948
Reçu le 1er Juillet 1948

Envoyé le 29 Juin 1948
Reçu le 29 Juillet 1948

Envoyé le 24 Juin 1948
Reçu le 30 Juin 1948

Envoyé le 24 Juin 1948
Reçu le 9 Juillet 1948

Séance du 24 Juin 1948

de la moto-cycliste. Le conseil est d'accord sur cette augmentation. M. demande d'inviter la compagnie à faire la ristourne de 10% lorsqu'elle a pas eu d'accident dans l'année.

conformément à la demande de M. Cormery directeur de l'association Les Jeunes d'Orsay. des pierres et gravois provenant des travaux de la R.N. seront utilisés dans les lotissements.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Groulade, vétérinaire, proposant l'établissement d'une taxe de 0,75 par kg de viande abattue dans les communes autorisées depuis le mois de janvier. Le conseil renvoie cette question à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Club Athlétique d'Orsay proposant le conseil pour les travaux es réalisés au stade et de la mise à la disposition sportifs de la salle parasportive. Il assure qu'il est tout à fait étranger aux biens fournis à ce sujet dans un journal local.

M. le Maire donne lecture d'un vœu de la commune de Bures, proposant la mise en service d'un wagon destiné aux campeurs et d'une lettre du conseil municipal mandant à la commune d'Orsay de s'associer à ce vœu.

Le conseil municipal n'est pas d'accord, il considère, en effet qu'il ne faut pas lieu de mettre une voiture spéciale pour les campeurs, mais que le S.N.C.F. doit prendre des mesures pour faire respecter les règlements qui existent sur la police des Chemins de fer et mettre en circulation un matériel suffisant pour assurer le service.

M. le Maire profite de la nomination d'un troisième adjoint qui ne reçoit aucune indemnité de fonctions et qui remplacera les deux premiers en cas d'absence. M. Lambertie estime que la création d'un poste de 3^e adjoint n'a pas été basé sur le terrain de la personnalité, mais sur celui des besoins de la municipalité et demande si la nomination d'un troisième adjoint implique la modification des attributions actuelles des adjoints. M. le Maire décide de préciser dans la délibération que cet adjoint n'emargera pas au budget.

M. le Maire demande de voter sur la création de ce poste de 3^e adjoint qui est accepté à la majorité des membres présents.

M. le Maire propose la candidature de M. Cognat. Il est procédé ensuite à l'élection qui donne les résultats suivants :

Votants : 20
bulletins : 20
M. Cognat 18 voix. bulletins blancs = 2

M. Cognat est proclamé 3^e adjoint.

Le conseil approuve les devis présentés pour achat d'équipement des sapeurs pompiers et qui sont indispensables.

Établissements Lamoureux, vareuses, pantalons, torches -
Christot, garagiste, réparation d'une moto-pompe
Établissements Sichi, 200 mètres au-dessus de l'en en 70

Lotissements de la Prairie

Vente sanitaire des viandes

Club athlétique d'Orsay

Vœu de la commune de Bures

Élection d'un troisième adjoint

Équipement des sapeurs pompiers

Séance du 16 juillet 1948

Le dix juillet mil neuf cent quarante huit, convocation du conseil municipal pour le dix sept juillet mil neuf cent quarante huit, à vingt et une heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Le Maire



[Signature]

Séance du 16 juillet 1948

Le dix sept juillet mil neuf cent quarante huit, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents: M. M. Barre, Maire, Degoux, Guillemard, adjoints, Coquart, Lambertie, Davouy, Leraux, Galland, Barber, Blot, Mame, Lemaire, Chaffrot, Fossy, Guaydier, Maurice, Vincent, Chatteray, Riand, Lemaire. Absents: M. M. Lauriat, Urdlauer, Berthelot.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Chaffrot, lequel donne lecture procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité, et rectification demandée par M. Lambertie pour le crédit prévu pour les travaux de ces bâtiments Marché (le mot Mairie devra être supprimé, la nature de ces bâtiments étant prévue sur l'entretien).

Canalisation Centre atomique

M. le Maire rappelle que par lettre du 4/5/48, la Sté Sifonmaise avait informé la commune qu'elle allait poser une canalisation d'eau potable dans le domaine public et le domaine privé de la commune pour alimenter les laboratoires d'énergie atomique de Saclay, et construire une usine relai. Devant les termes excessifs de cette lettre et le peu de garantie que présentait la construction de cette usine, pour la tranquillité des habitants, le conseil avait refusé la canalisation.

M. le Maire a recherché l'adresse du Commissariat à l'énergie atomique et il a été mis en rapport avec M. Dautry, commissaire, qui a bien voulu recevoir M. M. Chullier et Chanot de la Sté Sifonmaise, M. M. Degoux et Lambertie étaient présents avec M. le Maire à l'entretien.

Le commissaire a donné des explications qui confirment l'opinion émise par M. Lauriat à la précédente réunion, la question dépasse le cadre communal et M. Dautry affirme même qu'elle intéresse le plan mondial. Le conseil ne peut donc continuer à s'opposer au passage des canalisations dans le domaine public et M. le Maire demande au conseil municipal d'en délibérer de nouveau, il invite les membres présents à faire leurs observations.

M. Lambertie estime que le conseil aurait été mieux éclairé si le Commissariat avait donné des éclaircissements au lieu de faire imposer un projet soumis par la Société Sifonmaise. Dans sa lettre du 4/5/48

Envoyé le 20 juillet 1948
et juillet 1948

la Société avait subie qu'elle devait tout d'abord demander une permission de voirie.

Au cas où la commune maintiendrait sa position d'interdire le passage sur le domaine privé, le commissariat demande que la canalisation emprunte les voies publiques. La Société Lyonnaise a donné des apaisements par écrit pour l'usine reliée, mais M. Lamberte a toujours pensé que les promesses faites par cette société, n'étaient que des promesses. M. Gautry par une lettre du 6 juillet a confirmé l'engagement verbal qu'il avait pris au nom du commissariat à l'énergie atomique, que l'usine reliée serait absolument silencieuse.

Considérant les garanties données par le Commissariat, la demande de permission de voirie présentée par la Société Lyonnaise, qui s'engage à verser une redevance de 0.30 par mètre linéaire de canalisation posée. Considérant que si le conseil refusait d'autoriser la Sté à traverser la Prairie des Îles, les Canalisations emprunteraient les voies urbaines, ce qui occasionnerait une augmentation de la dépense qui serait à la charge de l'Etat, donc des contribuables. Considérant l'intérêt qu'il y a, au point de vue national, à ne pas retarder la construction de ces laboratoires, M. Lamberte se déclare favorable au projet.

Le conseil municipal adoptant les conclusions, décide à l'unanimité d'autoriser le passage des canalisations dans la Prairie des Îles.

La Société Lyonnaise paiera une redevance de 0.30 par mètre linéaire de canalisation posée dans la commune, cette redevance subira les variations imposées par le Service des Domaines.

Le conseil décide le paiement à la Ville de Paris des fournitures scolaires pour l'année 1947-48, des enfants Babellet et Belloc, fréquentant l'école Lavoisier, La dépense sera prise au budget de 1948, au crédit pour fournitures scolaires, étant entendu que cette mesure est prise pour faciliter les familles qui rembourseront l'avance faite par la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 12 juillet demandant la réduction et la compression des effectifs des personnels des communes. Considérant qu'à part le service du recensement, dont l'effectif s'amoin- drit au fur et à mesure de la suppression des cartes, le personnel communal est très réduit, le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'envisager de compression.

M. le Maire expose que la commission des finances, étudiant la nomenclature des droits de voirie, a estimé que le produit ne paierait pas les frais à engager pour la perception. Le conseil renonce donc à ces droits, sauf la redevance à verser par la Sté Lyonnaise pour la canalisation du centre atomique.

Le conseil demande à M. le préfet de viser pour valeur marché, la facture des Etablissements Richard et Guerin, pour fourniture de 8 vestons de cuir, se montant à 83.614 frs, dont les crédits sont prévus au budget de 1948.

La Société Française de Peinture, adjudicataire des travaux d'entretien de peinture en 1948, ayant donné sa démission, le conseil autorise M. le Maire à

Fournitures scolaires

Envoyé le 18 juillet 1948

Reçu le 19

Révision et compression des effectifs.

Envoyé le 18 juillet 1948

Reçu le 19

Droits de voirie

Vestons de cuir des pompiers

Envoyé le 18 juillet 1948

Travaux d'entretien de peinture

Envoyé le 18 juillet 1948

Reçu le 22 juillet 1948

Interdiction des pêtards

traiter avec M. Denizard, soumissionnaire suivant, avec un rabais de 10%
Le conseil demande à M. le Maire de prendre un arrêté pour interdire
pêtards, dans la commune, en raison des accidents que ces engins peuvent
causer.

Eclairage public

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'union amicale des commerçants
demandant à la commune d'assurer l'éclairage public pendant l'été
raison de la gêne que serait causée aux personnes allant des lampes de
facade, par les heures anormales d'allumage et d'éteignage, le conseil
ne donne pas suite à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^h 30

Signature: M. Guay
Signature: M. Dery
Signature: M. Vincent
Signature: M. Lemaire
Signature: M. Chasseray
Signature: M. Raute
Signature: M. Lemaire
Signature: M. Blot
Signature: M. Forest
Signature: M. Guay
Signature: M. Maurin
Signature: M. Vincent
Signature: M. Chasseray
Signature: M. Raute
Signature: M. Lemaire
Signature: M. Blot

Séance du 17 Octobre 1948

Election des delegues et suppléants des communes
pour l'élection des conseillers de la République

L'an mil neuf cent quarante huit, le dix sept du mois d'octobre à 10 heures
membres du conseil municipal de la commune d'Arbay, se sont réunis
dans la salle de la Mairie, en exécution du décret du 27 septembre
de l'arrêté préfectoral du 9 août 1948, qui leur a été modifié par
par le Maire.

Etaient présents : M. M. les conseillers municipaux

- 1 - Coqmat Auguste
- 2 - Barre Christian
- 3 - Lambertie François
- 4 - Guillemard Georges
- 4 - Darouf Edmond
- 5 - Lauriat Ernest
- 6 - Analauer Georges
- 7 - Leroux François
- 8 - Galland Théodore
- 9 - Barberer Gustave
- 10 - Legoux Henri
- 11 - Blot Georges
- 12 - Mme Lemane
- 13 - Craffnot Edouard
- 14 - Forest Ernest
- 15 - Guay des Peres
- 16 - Maurin Charles
- 17 - Vincent Louis
- 18 - Chasseray René
- 19 - Raute Jean
- 20 - Lemaire Théodore
- 22 -

formant la majorité des membres en exercice.

Présents M. M. Guillemand, Berthiot

La séance est ouverte sous la présidence de M. Barre Christian, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des extraits des textes légaux et réglementaires concernant l'élection des délégués.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Riand

Election des délégués et suppléants

La majorité des membres en exercice étant présente.

Le Président, après avoir donné lecture des listes de candidats en présence de plusieurs délégués déposés sur le bureau avant l'ouverture de la séance, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, à l'élection de 15 délégués et de 7 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis ferme au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 20
à déduire - Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont pas connus

Reste pour le nombre des suffrages exprimés 20
ont été obtenus :

Liste Union Républicaine	voix	(Vingt
Liste	voix	(
Liste	voix	(
Liste	voix	(
Liste	voix	(

A - Election des délégués

1^{er} Détermination du quotient électoral

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre des mandats de délégués à répartir qui est de 15.

Le quotient obtenu, appelé quotient électoral, est ressorti à 1,33

2^{er} Attribution des sièges

Le bureau a successivement divisé le nombre des voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral.

Cette opération a permis d'attribuer :

15	29	Mandats à la liste Union Républicaine	Reste	Neant
		Mandats à la liste	Reste	
		Mandats à la liste	Reste	

Séance du 16 juillet 1948

Il est alors demeuré Neant mandats à attribuer.

Un mandat supplémentaire a été attribué à la liste ayant obtenu plus fort reste.

Le bureau a procédé de la même façon pour l'attribution successive de chacun des mandats restant à répartir.

À la suite de cette deuxième attribution, ont obtenu au total

La liste	:	mandats
La liste	:	mandats
La liste	:	mandats
La liste	:	mandats

3° Proclamation des Élus

Ont été proclamés délégués au Collège départemental chargé d'élection des Conseillers de la République -

Liste Union Républicaine	M. Nouré	qui a accepté
Liste	M. Degout	
Liste	M. Guillemard	
Liste	M. Coamat	
Liste	M. Lambertie	
Liste	M. Savoué	
Liste	M. Lauriat	
Liste	M. Mandlauer	
Liste	M. Seroux	
Liste	M. Galland	
Liste	M. Barber	
Liste	M. Blot	
Liste	M. de Lemone	
Liste	M. Chaffot	
Liste	M. Fousif	

B. Élection des suppléants

1° Détermination du quotient électoral

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de mandats de suppléants à répartir qui est de 7

Le quotient obtenu, appelé quotient électoral est ressorti à 2,85

2° attribution des sièges

Le bureau a successivement divisé le nombre des voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral.

Cette opération a permis d'attribuer

7 Mandats à la liste Union Républicaine
1 Mandats à la liste
1 Mandats à la liste

Il est alors demeuré mandats à attribuer.

Un mandat supplémentaire a été attribué à la liste ayant obtenu le plus fort reste.

Le bureau a procédé de la même façon pour l'attribution successive de chacun des mandats restant à répartir.

A la suite de cette deuxième attribution, ont obtenu au total :

La liste	: Mandats
La liste	d ^e
La liste	d ^e
La liste	d ^e

3° Proclamation des élus

Ont été proclamés suppléants au collège départemental chargé d'élire les Conseillers de la République.

Liste Union Républicaine	M. Guaydier	qui a accepté
Liste "	M. Maury	"
Liste "	M. Vincent	"
Liste "	M. Chatteray	"
Liste "	M. Berthiot	"
Liste "	M. Riand	"
Liste "	M. Lemoine	"

En définitive, le président a proclamé délégués : M. M. Barri - Degaul - Guillemard - Coquat - Sambertie - Davouy - Saunet - Andlauer - Leraux - Galland - Barbier - Blot - M^{me} Lemoine - Chaffrot - Fausy.

Délégués suppléants : M. M. Guaydier - Maury - Vincent - Chatteray - Berthiot - Riand - Lemoine

Et ont signé le présent procès verbal les membres présents

(Handwritten signatures in blue ink)

Barri, Degaul, Guillemard, Coquat, Sambertie, Davouy, Saunet, Andlauer, Leraux, Galland, Barbier, Blot, Lemoine, Chaffrot, Fausy, Guaydier, Maury, Vincent, Chatteray, Berthiot, Riand, Lemoine.

Séance du 17 Octobre 1948

Le dix sept octobre mil neuf cent quarante huit, dix heures trente, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents : M. M. Barri, Maire, Degouff, Coquat, adjoints, Savary, Andlauer, Leroux, Galland, Barber, Blot, Mme Semone, Chappuis, Fausy, Guaydier, Maurey, Vincent, Reant, Semone, Excusés : M. M. Demard, Larnat, Chasseray, Berthiot.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Reant lequel donne lecture du verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil fixe à l'unanimité le taux de la redevance à verser pour fournitures scolaires par les élèves venant des communes voisines :

Cours élémentaires et supérieurs	300 -
Cours Complémentaire	1.500 -

En ce qui concerne la charge des fournitures scolaires des enfants d'allant au cours complémentaire de Palaiseau, M. Guaydier fait observer que garçons sont désavantagés vis à vis des filles qui peuvent fréquenter le cours complémentaire à Orsay, et fait appel au conseil pour examiner avec bienveillance les demandes de dégrèvement qui seront présentées.

Le conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet du 8 octobre 1948, faisant naître que la commune ne pourra bénéficier du reliquat de la subvention d'équilibre pour 1948, les comptes n'étant pas en déficit.

M. le Maire propose de fixer le nouveau tarif du prix de remboursement de l'éclairage public aux particuliers. Le conseil renvoie cette question à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture d'une instance engagée au Conseil de Préfet par le Gaz de France, pour remboursement par les communes du déficit d'impôts pendant les années de Guerre. Le conseil approuve le mémoire en réponse établi par M. le Maire, tendant au rejet de la demande du Gaz de France, considérant le déficit d'impression ne saurait être imputé aux communes qui ne sont responsables du bouleversement de l'équilibre des contrats.

Le conseil décide d'allouer au personnel communal sédentaire et auxiliaire compte en l'attente du reclassement, suivant la circulaire préfectorale du 1948, c'est à dire pour zone de salaire sans abattement :

traitement de base compris entre 36.000 et 50.000	3.500
" 50.000 et 100.000	5.000
" 100.000 et 150.000	10.000
au dessus de 150.000	15.000

Les crédits inscrits au budget pour les différents traitements du personnel étant suffisants, quant à présent, jusqu'à un supplément de 15% avant d'être fixés.

Fournitures scolaires

18 oct 48
16 dec 48

Subvention spéciale d'équilibre 1948

Eclairages des Rues

Affaire Gaz de France

Compte au personnel des collectivités locales en l'attente du reclassement

18 oct 48
22 oct 48

attribution d'une prime
unique au personnel
18 oct #8
22 oct #8
Monument aux Morts

Le conseil décide d'allouer au personnel communal, titulaire et auxiliaire, la prime unique, uniforme et exceptionnelle de 2.500 frs prévue par la circulaire préfectorale du 22 septembre 1948.

M. le Maire fait connaître qu'il a constaté qu'il était possible de fixer des plaques sur les côtés du Monument aux Morts, pour l'inscription des noms des victimes de la guerre 1939-1945 - Il a demandé un devis à M. Megret, marbrier, qui propose le prix de 5.250 frs, pour chaque plaque, plus 20 frs par lettre.

Le conseil renvoie cette question à la prochaine réunion de la commission des finances.

Rue Vaubien

M. le Maire donne lecture d'une lettre des habitants de la rue Vaubien, demandant de faire déposer dans cette voie des décharges de macadam et de faire passer le rouleau.

Considérant que cette voie n'est pas reconnue et qu'il en existe beaucoup d'autres dans ce cas dans la commune, Le conseil serait d'accord pour faire apporter les décharges, mais le roulage serait à la charge des riverains.

Prime pour l'Exposition
d'horticulture
18 oct #8

Le conseil vote une prime de 1.000 frs, en faveur de la société d'horticulture, pour son exposition. Crédit à prendre à l'article du budget pour primes et récompenses.

Refection de la R. N.
22 oct #8
H. H. 6 - Voeu

Considérant le mauvais état de la Rue Orchange à Orsay (partie de la R. N. H. H. 6) et vu les travaux projetés par les Ponts et Chaussées pour la refection de la fraction de cette route comprise entre l'impasse des Planches et le pont sur la rivière l'Yvette, qui sont moins urgents.

Le conseil émet le voeu que la refection de la partie comprise entre le pont de l'Yvette et la place de la République soit entreprise immédiatement ; avant celle de la partie comprise entre l'impasse des Planches et la Rivière.

La refection des trottoirs sera étudiée par la commission des finances, dès que la Maire aura obtenu certains renseignements concernant l'emprunt projeté par la commune.

S. N. C. F. Voeu

Le conseil émet le voeu que la S. N. C. F. fasse prolonger la barrière en ciment entourant la gare d'Orsay, depuis le passage à niveau, jusqu'à la porte du fond du jardin de l'hôpital, d'une part, et du passage à niveau à la caserne de la Gare.

2° que la S. N. C. F. fasse faire le nettoyage de la place de la Gare et en assure l'éclairage.

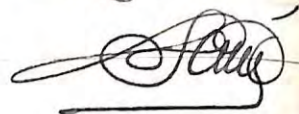
3° que les wagons voyageurs soient nettoyés avec plus de soin.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)
M. le Maire
M. le Secrétaire
M. Banti
M. Gallan
M. L...
M. ...
M. ...
M. ...
M. ...

Séance du 18 Novembre 1948

Le treize novembre mil neuf cent quarante huit, convocation du Conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le dix huit novembre 1948 à l'effet d'y délibérer les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Séance du 18 Novembre 1948

Le Jeudi dix huit novembre mil neuf cent quarante huit, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents M. M. Barre, Maire, Degouy, Guillemard, Copin, adjoints, Lamberte, Davory, Andlauer, Leroux, Gallanot, Barber, M. M. Mme Lemane, Chaffot, Fousy, Guaydier, Maurey, Vincent, Riand, P. M. absents excusés - M. M. Lauriat, Chasseray, Berthiot.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riand, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Garanties aux associations
syndicales

M. le Rapporteur communique que le retard apporté dans les travaux d'évaluation des lotissements de Mondetour, a pour conséquence une augmentation des taxes. Les estimations de l'Ingénieur communal sont les suivantes :

Bois du Roi	1.974.264.-
Ideale de Mondetour	1.281.958.-
Mondetour - Campagne	7.412.430.-
Mondetour - Verger	1.279.425.-

ce qui représente les emprunts complémentaires suivants :

Bois du Roi	800.000
Mondetour - Verger	500.000
Mondetour - Campagne	4.412.430
Ideale de Mondetour	400.000
	<u>6.112.430</u>

Les associations syndicales ont voté des emprunts et décidé de créer les restitutions nécessaires à leurs amortissements.

La commune d'Orsay, déclare se porter caution solidaire des 4 associations pour le remboursement en capital et intérêts et pour les paiements des frais d'impôts des emprunts de 6.112.430 frs, que les associations syndicales ont décidé de contracter auprès du crédit foncier de France, remboursables en 15 ans.

En garantie de cet engagement, le conseil municipal vote pendant 15 ans à partir de 1949, une imposition extraordinaire de 500 centimes, qui ne sera mise toutefois en recouvrement, qu'autant que la commune aura à payer des taxes d'amortissement du prêt, à défaut des associations syndicales, débiteurs principaux.

Prise de Location des jardins
communaux

M. le Rapporteur de la commission des finances fait connaître que le prix

19 - 11 - 1948

23 - 11 - 1948

location des jardins de culture loués par la commune à des particuliers, n'a pas été majorée depuis 1935.

Le conseil municipal, sur l'avis favorable de la commission, décide de porter ces prises au coefficient 9, suivant les lois actuelles en agriculture.

Eclairage public

suivant l'avis de la commission des finances, le conseil décide de porter à 12 frs, l'indemnité allouée aux particuliers, pour un éclairage maison de 12" par nuit, à partir du 15 octobre et en rapport avec le tarif actuel du courant électrique, pour les lampes placées sur la façade des maisons.

Remboursement de fournitures scolaires

suivant l'avis de la commission des finances, le conseil décide de rembourser à Mme V. Planché, dont la situation est digne d'intérêt, le montant des fournitures scolaires spécifiées pour son fils fréquentant le cours complémentaire de Pélouseau, soit 1.500, crédit à prendre à l'article du budget pour fournitures scolaires.

19. 11. 48
23. 11. 48

Programme de réalisation de Grands Travaux
Emprunt

M. le rapporteur rappelle que par délibération du conseil municipal du 24 Juin 1948, le conseil avait décidé de faire certains travaux et d'imprunter 200 millions environ.

Les travaux suivants ont été agréés par la préfecture :

Refecton des voies urbaines, s'élevant à	1.300.000 frs,	avec subvention de	375.000
Refecton des voies urbaines d:	2.500.000	subvention	Neant
Refectons aux Batiments communaux	1.030.000	"	205.000
Montant des Travaux	<u>4.830.000</u>		<u>581.000</u>
Declure subventions			581.000
Reste à la charge de la commune			<u>4.249.000</u>

que la commune est autorisée à emprunter au Credit Foncier de France par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 1948.

Le conseil, après en avoir délibéré, confirme tout vote d'un emprunt de 4.249.000 frs, à contracter au Credit Foncier de France, aux conditions de cet établissement pour travaux aux batiments communaux et la Refecton des voies urbaines.

Cet emprunt remboursable en 30 années à compter de 1949, au moyen de 30 annuités de 294.024 frs, comprenant chacune l'intérêt au taux de 5.60% et l'amortissement du capital.

Affecté au service de cet emprunt, une imposition extraordinaire de 252 centimes d'un produit de 294.024 frs, pendant toute la durée du prêt.

Renonce à la faculté de rembourser cet emprunt par anticipation pour une cause quelconque avant l'expiration d'un délai de 10 ans, sauf à l'aide de subventions, à recevoir de l'état en raison des travaux le motivant. S'oblige au surplus, en cas de remboursement par anticipation pour une cause quelconque, à payer, une indemnité égale à un semestre d'intérêts des capitaux libérés avant terme.

S'engage en outre à faire supporter par la commune les impôts qui pourraient frapper cet emprunt dans l'avenir.

En ce qui concerne l'utilisation des crédits, la commission des Travaux et la commission des finances devront déterminer leur nature exacte, les matériaux employés et les conditions de mise en adjudication dans le plus bref délai.

20. Nov. 48
24. Nov. 48

Séance du 18 novembre 1948

Traitements du personnel communal

M. le rapporteur de la commission des finances fait connaître que suivant le vœu formulé au conseil municipal le 13 sept 1948, le conseil municipal a la faculté d'accorder des avantages suivants au personnel communal, à partir du 1^{er} sept 1948

- 1^{er} Indemnité de cherté de vie de 12.000 frs par an
- 2^o Supplément temporaire d'indemnité de résidence 4.020 d'="
- 3^o dans la première zone de la région parisienne, une prime de transport mensuelle de 500 frs.

4^o suivant circulaire du 27 octobre 1948, un deuxième acompte sur le reclassement, aux taux suivants.

Pour les traitements entre 36.000 et 50.000	1.500
50.000 et 100.000	2.500
100.000 et 150.000	5.000
au dessus de 150.000	7.500

Suivant l'avis de la commission des finances, le conseil vote à l'unanimité les avantages suivants :

- Indemnité de cherté de vie de 12.000 frs par an
- Supplément d'indemnité de résidence de 4.020 frs par an
- Deuxième acompte sur le reclassement.

Et par 15 voix contre 4, la prime mensuelle de transport de 500 frs sauf aux agents logés.

Ces divers aménagements nécessiteront des dépassements de crédits de 350.000 frs environ, avec différents articles prévus pour les traitements du personnel communal. Le conseil décide d'affecter à ces dépassements, la plus value constatée sur le rendement de la taxe à la production.

demande d'achat de terrain

M. Degrauf donne lecture d'une demande de la St^e Paroisse de délimitation immobilière pour acheter la languette de terrain qui sépare la propriété de l'alignement de l'avenue d'accès à la Gare d'Essay. Etat.

Suivant le rapport de M. l'ingénieur Vicinal, le conseil rejette cette demande pour les raisons suivantes :

- 1^o cette languette est constituée par le talus de cette voie, et ne présente donc pas intérêt de la céder.
- 2^o La déviation de la R. N. 446 devant passer dans l'angle du terrain (R. N. 446 et avenue) suivant un tracé qui ne peut être déterminé avec précision que par l'étude complète de cette déviation, l'aliénation par la commune de ce terrain, coté R. N. 188 risque d'entraîner dans l'avenir le rachat de cette même propriété.

S. N. C. F

M. Degrauf donne lecture de la lettre de la S. N. C. F. du 27-10-48 en réponse au vœu formulé à la précédente réunion, du conseil municipal, c'est à dire que la Cie va faire boucher les brèches qui existent dans sa clôture aux abords de l'hôpital, mais qu'elle signale que ces brèches sont fructueuses par les récoltes. La dépense d'une clôture en béton armé entraînerait une dépense que la situation actuelle ne permet pas d'engager.

1948-1949
1948-1949
1948-1949

La cour de la gare sera remise en état en 1949, si les crédits sont accordés. Des ordres seront donnés au chef de gare pour qu'il n'oublie pas de faire allumer les lampes de cette cour.

Le nettoyage des wagons incombe à la C. I. du métropolitain qui a été informée de la demande du conseil municipal.

M. Dequoy demande de renouveler à la C. I. la promesse de construction d'un abri sur le quai de la Gare de Massé - Talouseau, direction de St. Remif et M. Lamberte celle de l'édification d'abris à la gare du Guichet.

M. le Maire donne lecture d'un mémoire en réponse de la St. Liformaise demandant au conseil de préfecture de condamner la commune au versement d'une indemnité de 532.447 frs pour les années 1943-44-45.

Le conseil renvoie cette question à l'étude des commissions des finances et des eaux réunies.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur recevant tenant à la création pour 1948 d'une fourmi de prestations, remplacée par une taxe vicinale.

Le conseil est d'avis de demander des renseignements complémentaires à M. Batière et renvoie cette question à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du C. A. V. du 1 sept 1948, sollicitant l'augmentation de la subvention pour 1949.

L'exonération de la taxe sur les spectacles.

L'autorisation de faire payer des droits d'entrées au terrain de football.

Le conseil approuve la réponse à M. le Maire à cette société, disant que la question de la subvention serait étudiée au budget de 1949.

Que l'exonération totale de la taxe sur les spectacles ne peut être accordée, elle est déjà de 50% suivant délibération du 31 Mai 1947.

La perception des droits d'entrées au terrain, est prévue par le règlement du stade, mais l'autorisation doit être demandée au Maire à chaque manifestation payante.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Van Roselar demandant une subvention pour la section de Joug - Joug du C. A. V.

Le conseil rejette cette demande, considérant que le C. A. V. reçoit une subvention qui lui appartient de répartir entre ses différentes sections et que les séances d'entraînement doivent avoir lieu dans les heures de location de la salle parasportive par la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'amicale scolaire d'Orsay, du 30/7/48 sollicitant une rémunération pour la participation de la société aux fêtes locales.

M. Lamberte fait connaître que la commission des finances a été d'avis d'ajourner cette question jusqu'au 31 décembre, date à laquelle les crédits disponibles seront connus.

Malgré quelques avis contraires, le conseil adopte cette solution.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Leraux, signifiant que par suite

Affaire Société Liformaise
des Eaux

Case vicinale

Lettre C. A. V.

Section de Joug - Joug

Lettre A. S. O.

Route de Montlhéry

Séance du 18 novembre 1948

du mauvais état du trottoir gauche de la route de Montlaur, les pignons empiétant la chaussée, ce qui a risqué de causer dernièrement un grave accident.

Le conseil renvoie cette question à la commission des travaux.

L'avis de M. l'ingénieur vicinal devra être sollicité puisqu'il s'agit de trottoir en bordure de la R.N. 446, en dehors de l'agglomération.

M. Lambertie émet le vœu que les entreprises qui ont défoncé la chaussée et trottoirs pour différents travaux, soient mises en demeure de remettre les lieux en état dans le plus bref délai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Remise en état des chaussées et trottoirs

~~M. Barri~~ ~~L. Vincent~~ ~~M. Degaus~~ ~~M. Guillemand~~ ~~M. Lambertie~~
~~M. Davaux~~ ~~M. Leraux~~ ~~M. Galland~~ ~~M. Barbier~~ ~~M. Blot~~ ~~Mme Lemaire~~
~~M. Chaffot~~ ~~M. Forest~~ ~~M. Guaydié~~ ~~M. Maurey~~ ~~M. Vincent~~ ~~M. Chastelay~~ ~~M. Riand~~
~~M. Cognat~~ ~~M. Laurat~~ ~~M. Andlauer~~ ~~M. Berthoulet~~ ~~M. Chedore~~

Réunion du 3 décembre 1948

Le Vendredi trois décembre mil neuf cent quarante huit, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Estaf, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barri, Maire.

Étaient présents - M. M. Barri, Maire, Degaus, Guillemand, adjoint Lambertie, Davaux, Leraux, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemaire, Chaffot, Forest, Guaydié, Maurey, Vincent, Chastelay, Riand.

Absents excusés - M. M. Cognat, Laurat, Andlauer, Berthoulet, Chedore.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Chaffot, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité, sous réserve qu'une précision sera apportée, à la demande de M. Lambertie, sur l'utilisation de la salle paroissiale, qui a été louée pour la pratique de l'Éducation Physique et est à la disposition de toutes les sociétés de la commune qui en feront la demande.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la commission finances.

Le conseil municipal, vu l'insuffisance des ressources ordinaires de la commune pour l'entretien normal des chemins vicinaux,

vu les dispositions de la loi N° 48.1.516 du 26/9/48 fixant les modalités et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relative à diverses dispositions d'ordre financier, décide, le vote d'une somme fournie de prestations pour l'entretien des chemins vicinaux en 1948. Le remplacement par une somme égale du produit total de cette somme fournie des prestations dont le

Travaux vicinaux

Envoyé le 18
Reçu le 19

total a été fixé provisoirement à 35.648 francs. La majoration des sommes inscrites au budget primitif du service communal de l'exercice 1948 aux postes ci-après qui seraient augmentées comme suit :

Entretien des chemins vicinaux	350.495
Frais de gestion du service communal	f. 153

Refection du cadastre

M. le Rapporteur donne lecture de la lettre du 18 novembre 1948, concernant la délibération prise par l'ancien Conseil pour la refection du cadastre et indique que la commission des finances est d'avis d'ajourner ce projet, considérant que des travaux plus urgents vont nécessiter une imposition extraordinaire importante et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter une charge supplémentaire pour les contribuables, ce projet étant moins urgent. Le conseil adopte le point de vue de la commission des finances et décide l'ajournement du projet de refection du cadastre.

Envoyé le 10
Reçu le 10

Vacations horaires des sapeurs
pompiers

Le conseil vote le relèvement des tarifs des vacations horaires des sapeurs pompiers non professionnels, en cas d'intervention, à partir du 1^{er} sept 1948, en 1^{re} zone

Officiers	91.60
Sous-officiers et mécaniciens	89.30
Caporaux et sapeurs	80.75

Envoyé le 6 des 1948
Reçu le 17 dec 1948

conformément à la circulaire préfectorale du 26/11/48. La police d'assurance en cas d'accidents sera rendue en conséquence.

M. le Maire donne la parole à M. Degouy, rapporteur de la commission des travaux.

Gros travaux aux
bâtiments communaux

M. le rapporteur dépose sur le bureau les devis établis par M. Colin, architecte pour les travaux agréés par M. le Ministre de l'intérieur, sur la tranche de démarrage et comprenant : Travaux au Marche' - refection du mur de la Terrasse construction d'un toit en tuiles sur le bâtiment des pompiers.

Le conseil décide de demander à M. Colin, de compléter le projet des travaux au marche' avec des plans, pour permettre à la commission des travaux de réétudier le projet.

Le conseil décide de faire un appel d'offre pour ces 3 projets, avec un minimum de rabais qui sera indiqué par l'architecte dans le cahier des charges.

Cet appel d'offre aura lieu au rabais sur soumissions cachetées suivant les prix des devis établis par M. Colin, soit :

Travaux au Marche'	415.000
Refection du mur de la Terrasse	282.000
Construction d'un toit en tuiles	332.000

M. M. Leroux et Guillemard sont désignés pour assister M. le Maire.

Le conseil décide de procéder à un appel d'offres pour l'entretien des bâtiments communaux en 1949, au rabais, sur soumissions cachetées, avec un minimum de rabais établi en accord avec l'architecte et désigne M. M. Leroux et Guillemard pour assister M. le Maire. La commission des travaux dressera la liste des entrepreneurs appelés à soumissionner.

Envoyé le 10
Reçu le 10

Rémunération des employés
auxiliaires

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 24 septembre 1948 fixant

Envoyé le 9 dec 1948
Reçu le 9 dec 1948

Séance du 3 Décembre 1948

Le barème des traitements du personnel auxiliaire, le conseil municipal adopte ce barème, avec effet du 1^{er} Janvier 1948.

Echelons	Auxiliaires de bureau	Auxiliaires de service	Chauffeur poids lourds
1 ^{er}	118.500	114.500	138.000
2 ^o	126.500	119.500	147.000
3 ^o	133.500	123.000	156.000
4 ^o	140.500	127.000	165.000
5 ^o	147.500	131.000	174.000
6 ^o	154.500	135.000	183.000
7 ^o	161.500	139.000	192.000

Le Rappel sera versé suivant les instructions de la dite circulaire.

Le conseil adopte également le nouveau mode de calcul de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, déterminés par la loi du 26 septembre 1948, pour le personnel auxiliaire.

Les crédits prévus au budget et les aménagements apportés par la précédente réunion du conseil municipal permettent l'application immédiate de ces nouvelles échelles de traitements.

Suivant proposition de M. le Maire, le Conseil vote une subvention de 100.000 francs pour la campagne du timbre antituberculeux en cours, crédit à prendre sur les dépenses imprévues.

M. le Maire rend compte que la police d'assurance de responsabilité contractée avec les Anciennes Mutuelles Accidents, ne donne plus qu'une garantie de 250.000 francs, ce qui est insuffisant actuellement. Le conseil accepte les propositions de la Cie, pour la modification du contrat à partir du 1^{er} Janvier 1949, pour une garantie de cinq millions, avec prime calculée à raison de 0.45%, des salaires payés au personnel au service de la commune.

A titre d'indication, les salaires de l'année 1947 se sont élevés à 2.800.000 francs qui établirait une prime de 12.600 francs, le crédit sera inscrit au budget de 1949.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur vicinal, en réponse à la lettre de M. Leroux, sur le mauvais état de la côte de Mondetour. M. l'Ingénieur se tient à la disposition de la commune pour l'exécution de quelques réparations sommaires, qui pourraient être exécutées avec la main d'œuvre de cantons.

M. Lambertie craignant de ne pas être libre pendant la période de révision des listes électorales, le conseil désigne M. Davoy pour faire partie de la commission de révision et M. M. Chafflot et Leroux pour juger les réclamations.

M. le Maire rappelle que d'après les dispositions du Legs Fariat, une somme de 830 francs, doit être allouée à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, laïque et étant depuis longtemps dans la commune. Le conseil, vu la modification de cette somme pour l'époque actuelle, décide de porter ce crédit à 1.000 francs, la différence étant à prendre sur les dépenses imprévues.

Timbre antituberculeux

Envoyé le 7 dec 1948

Reçu le 8 dec 1948

Assurance responsabilité civile de la commune

Envoyé le 18 dec 1948

Reçu le 19 dec 1948

Mauvais état de la côte de Mondetour

Revision des listes électorales

Envoyé le 7 dec 1948

Reçu le 8 dec 1948

Legs Fariat

Envoyé le 7 dec 1948

Reçu le 8 dec 1948